



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 6 juillet 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 28 juin 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Manuel Pottier
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

6. ACQUISITION D'UN GARAGE, RUE DOM MORICE

Exposé :

Afin de poursuivre l'aménagement de la basse-ville et de créer une venelle reliant la promenade de l'Isolé à la rue Dom Morice, il convient de prévoir le transfert de la cave utilisée par le bar des halles (parcelle cadastrée section AR n° 794).

Un accord a été conclu avec Monsieur SCELLO Jean-Baptiste gérant de la société AJBS, pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n° 542 d'une surface de 71 m² sur laquelle est édifié un garage pouvant convenir aux besoins du bar des halles, au prix de 30 500 € (voir plan joint).

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section AR n°542 au prix de 33 500 €, les frais d'acte notarié étant à la charge de la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 16 juin 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 28 juin 2016

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.